

« Cahier des prescriptions générales de l'espace public »

Synthèse de la réalisation

Pour faciliter le travail de tous les acteurs qui interviennent sur le domaine municipal, la Ville de Rennes a mis au point un Cdrom, guide de référence des procédures en terme d'aménagement de l'espace public, unique en son genre sous une forme aussi complète.

Quatorze thèmes techniques (1) y sont rassemblés. Treize ont été développés par les services techniques et une note transversale rédigée avec le concours de Dominique Brard, architecte urbaniste conseil.

Un livret procédural élaboré en interne vient compléter le dispositif.

Le Cdrom permet de manière simple de connaître toutes les prescriptions de la Ville qu'il s'agisse de l'implantation d'une signalétique, d'un lampadaire, de l'aménagement d'une piste cyclable, d'un passage piéton, d'une zone 30, de la typologie d'un espace vert...

Il s'adresse aussi bien aux maîtres d'ouvrage qu'aux maîtres d'œuvre ou aux gestionnaires, et contribue à forger une culture commune partagée entre ceux qui font la ville et ceux qui la gèrent.

Par son exhaustivité, il détermine la philosophie de l'aménagement de la ville et participe ainsi à son embellissement, quel que soit le quartier.

(1) Les réseaux, l'assainissement, l'eau potable, le chauffage urbain, l'éclairage public et la signalisation lumineuse, les réseaux de télécommunications, les réseaux électricité et gaz, l'organisation et la conception des voies de desserte, les structures et revêtements de voirie, les espaces verts, le mobilier urbain, la signalisation verticale, la signalisation horizontale, les prestations topographiques.

L'idée innovante

La mise à disposition de la totalité des prescriptions de l'espace public dans un même document.

L'objectif

Des enjeux qualitatifs :

- une qualité homogène sur l'ensemble des quartiers et une identité forte et intemporelle de la ville.
- un gain de temps et une meilleure compréhension.
- respect d'un certain nombre de procédures et de prescriptions techniques.
- harmonie des matériaux et végétaux qui contribue à forger et pérenniser l'identité de la ville, tout en limitant le nombre de modèles retenus, et simplifie la gestion des stocks et les remplacements.

Au-delà de l'important travail de concertation nécessaire à sa réalisation, le cycle d'actualisation permettra d'entretenir la transversalité.

La démarche

Assis sur la capitalisation des savoirs internes et de leur transmission, ce document est le fruit d'une très forte concertation tant en interne qu'en externe, entre les services concepteurs et gestionnaires. Il s'adresse aussi bien aux maîtres d'ouvrage qu'aux maîtres d'œuvre ou aux gestionnaires, et contribue à forger une culture partagée entre tous.

En 2003 il est décidé de regrouper trois documents de référence réalisés précédemment par les services : le livret topographique, celui du mobilier urbain et de la signalisation horizontale.

En 2004, le travail de concertation et de mise en relation des services concernés est lancé : nomination d'un pilote du projet est nommé et création des groupes de travail par thème, avec un rédacteur dans chaque groupe de travail pour rédiger le livret. Plus de vingt réunions de travail et de validation.

Le contenu

Ce document regroupe l'ensemble des règles techniques ou procédurales communes imposées aux différents acteurs publics ou privés intervenant dans les projets d'aménagement de l'espace public, dans le respect des contraintes de tous les usagers de l'espace public.

Homogénéité et harmonisation, tant sur sa forme rédactionnelle que sur sa présentation graphique, étaient les maîtres mots tout au long de la réalisation de ce document, qui fait appel à des technologies adaptées à une large diffusion de l'information.

Parce que les besoins sont différents selon les utilisateurs qu'ils soient maîtres d'ouvrage, architectes ou urbanistes, deux entrées de lecture sont possibles : générale ou détaillée.

Un résumé sommaire et un renvoi aux livrets associés facilitent une première lecture rapide des livrets dont la présentation est homogène :

- une préface signée par le Maire,
- un livret rédigé par Dominique Brard « enjeux et règles de composition de l'espace public »,
- un livret « procédures » explicitant les étapes du déroulement des opérations,
- une quinzaine de livrets thématiques consacrés chacun aux spécifications techniques : réseaux, voirie, espaces verts, signalisation...
- une liste des services, auteurs des livrets, regroupe leurs coordonnées.

Les moyens

Moyens humains mobilisés : conçu essentiellement grâce à des ressources internes, sur deux ans en mobilisant cinq directions différentes. Plus de 30 personnes, 20 réunions techniques.

Le savoir-faire et l'expérience professionnelle de techniciens concepteurs ou gestionnaires ont été capitalisés avant leur départ en retraite. Cet outil devient un important vecteur de formation interne pour les nouveaux collaborateurs accueillis au sein de la collectivité.

Coût de production et de diffusion :

Réalisé en interne : la rédaction, la conception graphique, la mise en page et l'ergonomie des fonctions de navigation. En externe : reproduction en 300 exemplaires du Cdrom et la rédaction d'un livret par l'architecte conseil, coût 3 700 €.

Le bilan

Au terme d'une validation en externe par les acteurs locaux eux-mêmes, un bilan très positif a été constaté (avec prise en compte des remarques et suggestions).

Outil de formation interne, document contractuel de référence, il n'est ni figé ni exhaustif. Il évoluera au rythme des innovations techniques et des nouvelles réglementations.

Quelques livrets viendront d'ailleurs compléter prochainement le contenu du Cdrom et il sera prochainement mis en ligne.

Le volet «procédures» étant individualisé, il peut être adapté par d'autres collectivités. Le corps des dossiers techniques, généré en PDF, est facilement exploitable et adaptable en fonction des dispositions locales (mobilier, philosophie d'aménagement).